

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/06/2025 - 3408 - 2022 B 00870 - 920 039 831 - A2GN GROUP

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		actilev group - SIREN : 920039831		Néant ☐		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Exercice N clos le 31/12/2024		
		Brut		Amortissements, provisions		
		Net		Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		autres immos incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS		
		Autres immos corporelles	AT	AU		
		Immos en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 000 000	1 000 000
		Créances rattachées à participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières	BH	BI		
Total (II)		BJ	1 000 000	BK	1 000 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	178 143	109 850
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	9 689	11 772
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
Total (III)		CJ	187 832	CK	187 832	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif (VI)		CN				
Total général (I à VI)		CO	1 187 832	1A	1 187 832	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		(3) à d'1 an		
Clause de réserve de propriété - immob.				CR		

Comptes approuvés par
l'Assemblée générale
tenue le 16.06.25

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					actilev group - SIREN : 920039831		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				)	DA	900 000	900 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG	2 715
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	-4 851	12 715
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	907 864	912 715
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	540	57
	Dettes fiscales et sociales					DY	31 308	72 314
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	248 120	136 536
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	279 968	208 907	
Ecart de conversion passif					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1 187 832	1 121 622	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>actilev group - SIREN : 920039831</u>								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	259 700	FH		FI	259 700	242 126	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	259 700	FK		FL	259 700	242 126	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	1 575	918	
	Autres produits (1) (11)					FQ	31		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	261 306	243 044
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stocks (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	17 941	790
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX		
	Salaires et traitements						FY	166 336	158 184
	Charges sociales (10)						FZ	81 879	69 081
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1	30
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	266 157	228 085
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-4 851	14 959	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-4 851	14 959	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>actilev group - SIREN : 920039831</u>		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	2 244
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	261 306
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	230 329
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-4 851
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives		A6	
obligatoires		A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 187 832 euros et -4 850 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 4 850 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

❖ Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au Règlement 2014-03 modifié par le Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, les règles générales appliquées résultant des dispositions du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

❖ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

❖ Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

❖ Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

❖ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

❖ Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

❖ Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

❖ Comptabilisation du Factor

La société a recours à une société d'affacturage pour le financement de son poste clients. Comptablement, les créances cédées au factor sont conservées dans le poste clients à l'actif du bilan mais font l'objet d'une comptabilisation en autre dettes dans un compte 467.

Composition du capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		90 000,00	10,000	900 000,00
Emises pendant l'exercice			-	
Remboursement pendant l'exercice				-
Du capital social fin d'exercice		90 000,00	10,000	900 000,00

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait du rapport de gestion

.....

L'affectation du résultat, au sujet de laquelle vous trouverez plus ample précision dans le tableau des affectations de résultat joint au présent rapport, est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- **Perte** **4.851€**
 - Au poste "Report à nouveau", soit4.851€
-

RÉSOLUTION VOTÉE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait de l'Assemblée Générale

.....

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- **Perte** **4.851€**
 - Au poste "Report à nouveau", soit4.851€
-

Fait à Cognac,
Le 16 juin 2025

Pour copie certifiée conforme à l'original


Gilles PREVOT
Président